

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 29 mai 2024

30 - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria,

Procurations : GINIEIS Alain à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria, VIGUIER Thierry à SANCHEZ Séverine,

Absents : BENEZECH Claude, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

### Objet : Acquisition de la parcelle AC 510 - alignement chemin du Pigeonnier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 6 décembre 2023 par laquelle il validait l'acquisition de la parcelle AC 510 formant alignement du chemin du pigeonier pour l'euro symbolique.

Il explique au Conseil Municipal que cette parcelle est frappée d'une hypothèque conventionnelle jusqu'en 2040 et qu'il est nécessaire de payer les frais de main levée de cette hypothèque pour que la commune puisse en être pleinement propriétaire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de valider le paiement des frais d'enregistrement de levée d'hypothèque par la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la prise en charge des frais d'enregistrement de levée d'hypothèque conventionnelle sur la parcelle AC 510 ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

